

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 A 18H30 A LA MAIRIE**

Monsieur le maire

Gau on deneri, bonsoir à tous.

Pierre Bologne ne devrait pas tarder à arriver, il m'a informé il y a une heure être pris dans des bouchons à Pau, je ne sais pas s'il arrivera à temps. Je vous propose qu'on commence quand même cette séance du conseil municipal, la première de cette année.

Je vais faire lecture des pouvoirs.

**PRESENTS** : M. ALDANA-DOUAT, maire, Mme LARRASA, M. LE CORFF, Mme DUTOYA, M. BILLIOTTE, Mme BERROUET, M. DIRASSAR, M. LEHMAN, M. OLASAGASTI, Mme MARTINETTI, M. BIDEGAIN, Mme LECUONA-AUGER, M. FRANÇOIS, Mme IRIGOYEN, M. BOLOGNE (*à partir de la délibération n° 4/2025*), Mme CREPIN, M. BILLEREAU, Mme LASCUBE, Mme DUPRAT, M. ANIDO-MURUA, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, Mme ALBISTUR-DUVERT, M. HIRIGOYEMBERRY, M. PERY

**PROCURATIONS** : Mme ARIZMENDI à M. FRANÇOIS, Mme OTANO à Mme CREPIN, M. DUFAU à M. BILLIOTTE, M. HENAFF à Mme DUPRAT

**EXCUSES** : M. BOLOGNE (*jusqu'à la délibération n° 3/2025*), M. ARRIETA

M. BILLIOTTE est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**I/ Affaires Générales**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024
- 2/ Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal au maire (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)
- 3/ Mise à disposition des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de restauration scolaire – convention entre l'Etat et la commune

**II/ Affaires Financières**

- 1/ Autorisation de programme et crédits de paiement : renouvellement du parc matériel roulant – clôture
- 2/ Autorisation de programme et crédits de paiement : enfouissement des réseaux de l'avenue Joseph Abeberry – bilan d'exécution et ajustements
- 3/ Autorisation de programme et crédits de paiement : travaux de soutènement de l'avenue de l'Océan – création
- 4/ Budget primitif 2025
- 5/ Travaux de désimperméabilisation de l'avenue Jean Jaurès – approbation du plan de financement
- 6/ Travaux de rénovation du parc de luminaires publics – approbation du plan de financement

**III/ Urbanisme, Voirie, Ports et Infrastructures**

- 1/ Rapport de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées 2024

**IV/ Questions diverses**

## I/ Affaires Générales

### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Il conviendrait que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024.

#### Commentaires

M. le maire

Y a-t-il des remarques ou des observations ?

M. Pery

Il me semble que j'étais excusé pour le conseil du 19 décembre, ce qui n'est pas mentionné.

M. le maire

D'accord, y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas, merci. On passe au vote.  
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est adopté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024.

### 2) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Cette délégation a permis de signer :

NATURE DE L'ACTE	DATE DE LA SIGNATURE	OBJET
DECISION	6 janvier 2025	Subvention complémentaire d'un montant de 32 € attribuée dans le cadre du PIG CAPB pour des travaux « autonomie de la personne »

#### Commentaires

M. le maire

La délégation octroyée par le conseil municipal m'a permis de signer :

- L'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'intérêt général de la CAPB.

Y a-t-il des remarques ou des observations par rapport à ces décisions prises par délégation ?

Il n'y en a pas. On prend acte.

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire ci-dessus prises par délégation.

### 3) MISE A DISPOSITION DES ACCOMPAGNANTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE (DELIBERATION N° 1/2025)

*Rapporteur : Mme Larrasa*

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie. Ceci afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service restauration.

Jusqu'ici, la collectivité employait et rémunérait deux AESH sur le temps de pause méridienne. A compter du 1<sup>er</sup> février 2025, ces agents seront donc employés et rémunérés par l'Etat.

Sur le temps de la pause méridienne qui relève de la compétence de la commune, les AESH seront placés sous la responsabilité fonctionnelle de la commune. Cette mise à disposition doit se traduire par une convention conclue entre les services de l'éducation nationale et la commune.

### **Commentaires**

#### **Mme Larrasa**

La loi du 27 mai 2024 impose à l'Etat de prendre en charge la rémunération des agents affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne. Ceci afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service restauration.

Depuis deux ans, la commune employait deux AESH sur le temps de pause méridienne. A compter du 1er février 2025, ces agents seront donc employés et rémunérés par l'Etat.

Sur le temps de la pause méridienne qui relève de la compétence de la commune, les AESH seront placés sous la responsabilité fonctionnelle de la commune. Cette mise à disposition doit se traduire par une convention conclue entre les services de l'éducation nationale et la commune.

#### **M. le maire**

Y a-t-il une demande de précision ? Est-ce clair pour tout le monde ?

Nous en avons parlé en commission des finances.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est approuvé.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à la signer.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **II/ Affaires Financières**

### **1) AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : RENOUELEMENT DU PARC MATERIEL ROULANT – CLOTURE (DELIBERATION N° 2/2025)**

*Rapporteur : M. Le Corff*

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme.

Vu la délibération municipale n° 14/2023 en date du 16 mars 2023 autorisant la mise en place d'une autorisation de programme pour répondre au besoin de renouvellement du parc de matériel roulant (balayeuse de voirie, manuscopique...).

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Considérant que les acquisitions de matériel prévues dans le cadre de l'autorisation de programme sont désormais réalisées et que l'ensemble des situations financières est acquitté :

Autorisation de programme (AP)		Total réalisé	Crédits de paiement (CP)	
			Réalisés en 2023	Réalisés en 2024
AP n° 20231	Matériel et engins roulant de voirie	298 937,24	155 477,24	143 460,00

Pour rappel : Le montant initial était de 309 000 € et avait été abaissé par délibération n °4/2024 du 13 février 2024 à 300 477,24 €

Monsieur le maire propose de prononcer la clôture de cette autorisation de programme.

### **Commentaires**

#### M. Le Corff

Par cette délibération, nous vous proposons de clôturer l'autorisation de programme créée en 2023 pour le renouvellement du parc de matériel roulant. Sur deux années, nous avons ainsi acheté un chariot élévateur et une balayeuse.

#### M. le maire

Pas de remarque, pas d'observation ? On passe au vote.  
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est approuvé.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 29 janvier 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PRONONCE** la clôture de l'autorisation de programme AP n° 20231 « Renouvellement du parc de matériel roulant ».

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2) AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE L'AVENUE JOSEPH ABEBERRY – BILAN D'EXECUTION ET AJUSTEMENTS (DELIBERATION N° 3/2025)**

*Rapporteur : M. Le Corff*

Monsieur le maire rappelle que, le 28 mars 2024, le conseil municipal a créé une autorisation de programme (AP n° 20241) pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue Joseph Abeberry.

Conformément à la réglementation, monsieur le maire présente ci-dessous un bilan d'exécution et propose les ajustements :

- du montant de l'autorisation de programme, créée pour un montant de 685 000 € et abaissée à 681 918,31 €,
- des montants des crédits de paiement sur l'année 2025 à la somme de 415 681,77 €.

Autorisation de programme (AP)		Montant de l'AP	Crédits de paiement (CP)	
			Réalisés en 2024	2025
AP n° 20241	Enfouissement des réseaux avenue Joseph Abeberry	681 918,31	266 236,54	415 681,77

### **Commentaires**

#### M. Le Corff

Nous vous proposons ici d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme créée l'année dernière pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue Joseph Abeberry en intégrant le réalisé 2024, de modifier le montant pour 2025 et de réduire le montant global de l'autorisation de programme, afin de le faire correspondre à la réalité des dépenses.

M. le maire

Pas de remarques, ni de questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est approuvé.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 29 janvier 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le bilan d'exécution et les ajustements présentés ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3) AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : TRAVAUX DE SOUTÈNEMENT DE L'AVENUE DE L'OCEAN – CREATION (DELIBERATION N° 4/2025)**

*Rapporteur : M. Le Corff*

L'annualité budgétaire est un principe des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : étude, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- crédits de paiements (CP) : ils déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Considérant l'état de dégradation et l'affaissement d'une partie de l'avenue de l'Océan et les travaux de soutènement qui seront à réaliser sur les exercices 2025 et 2026, il est proposé au conseil municipal de créer une AP/CP comme suit :

Autorisation de programme (AP)		Montant de l'AP	Crédits de paiements (CP)	
			Année 2025	Année 2026
AP n° 20251	Travaux de soutènement de l'avenue de l'Océan	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €

**Commentaires**

M. Le Corff

Par cette délibération, nous vous proposons de créer une autorisation de programme pour les travaux de soutènement de l'avenue de l'océan qui se dérouleront sur deux années budgétaires, 2025 et 2026.

M. le maire

C'est une ouverture pour faire les travaux sur deux exercices budgétaires, étant donné que le coût estimé de la construction du mur qui devra soutenir l'avenue de l'Océan sur la partie du jardin public est assez conséquent – aujourd'hui estimé à 1 million d'euros – une APCP sur deux exercices est nécessaire. Lorsque le marché sera attribué, on fera un ajustement, en espérant qu'on ait une bonne surprise.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est approuvé.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 29 janvier 2025 et après en avoir délibéré, il conviendrait que le conseil municipal :

- **DECIDE** la création de l'AP/CP ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **4) BUDGET PRIMITIF 2025 (DELIBERATION N° 5/2025)**

*Rapporteur : M. Le Corff*

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif communal 2025.

Les documents ont été joints avec la convocation.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- SECTION INVESTISSEMENT : 5 870 850,00 €
- SECTION FONCTIONNEMENT : 9 254 202,00 €

Monsieur le maire précise que le conseil municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au conseil municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

#### **Commentaires**

M. Le Corff

Nous allons passer un diaporama, je propose à l'assemblée de se tourner vers l'écran.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Section		Propositions nouvelles
Fonctionnement	Dépenses	9 254 202
	Recettes	9 254 202
Investissement	Dépenses	5 870 850
	Recettes	5 870 850

Le budget est présenté en équilibre réel, c'est-à-dire :

- L'équilibre est réalisé par section,
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère,
- Le remboursement de la dette en capital doit être exclusivement couvert par des recettes propres de la collectivité.

Le budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget proposé s'équilibre à 9 245 202 € en section de fonctionnement et 5 870 850 € en section d'investissement

Le budget primitif 2025 fait apparaître une Capacité d'Autofinancement (recettes réelles – dépenses réelles) de près de **1 364 672 €**.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	Evolution en %
013	Atténuations de charges	60 000,00	70 000,00	16,67%
70	Produits de services	547 000,00	547 375,00	Idem
73	Impôts et taxes	201 650,00	201 650,00	Idem
731	Impositions directes	6 771 402,00	7 040 607,00	3,98%
74	Dotations, Subventions, participations	1 069 300,00	1 046 800,00	- 2,10%
75	Autres Produits	84 410,00	89 040,00	5,49%
76	Produits financiers	30,00	30,00	Idem
78	Produits exceptionnels	0,00	1 000,00	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 733 792,00</b>	<b>8 996 502,00</b>	<b>3,00%</b>

## Concernant les produits des services :

Ils représentent 6,08 % des recettes réelles de fonctionnement et sont stables par rapport au budget 2025.

## Dotations, subventions et participations :

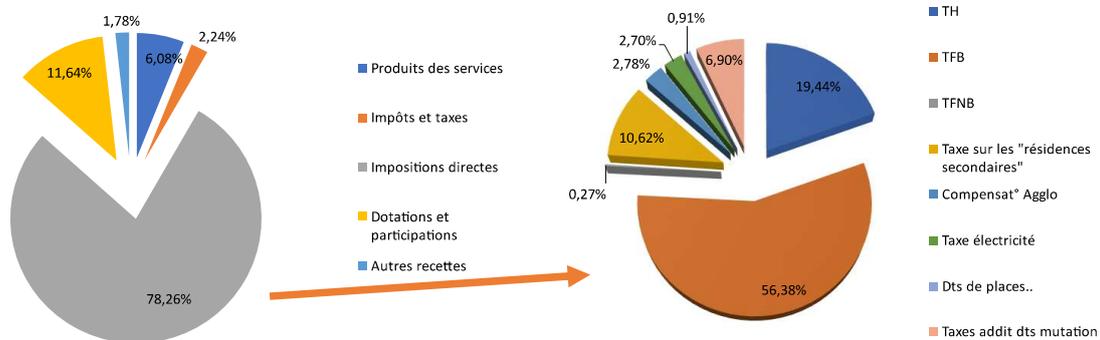
Ce chapitre, qui représente 12,24 % des recettes réelles de fonctionnement, est en baisse de 2,10 % par rapport à 2024 :

- Les dotations de l'Etat sont prévues en baisse
- Les prestations liées à la convention territoriale généralisée et aux contrats de prestation unique pour la crèche et l'ALSH sont estimées à la hausse (+25 000 € par rapport au BP 2024)

## Concernant les autres produits et les atténuations de charges

Il s'agit principalement des loyers perçus, du remboursement des indemnités journalières par la CPAM et de la participation du personnel aux « tickets restaurants ». Ces recettes représentent 1,76 % des recettes réelles de fonctionnement.

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## Concernant les impôts et taxes :

Avec 80,50 % des recettes réelles de fonctionnement, les recettes fiscales de la commune sont estimées en baisse de 3,98 % par rapport au BP 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation des bases de 1,71 % et l'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires votée en 2024, de 11,33 % à 12,17%.

Les 7 242 257 € de produits des impôts et taxes locales se répartissent comme suit :

• Taxe d'habitation :	1 407 844 €
• Taxe sur les « résidences secondaires »	768 827 €
• Taxe foncier bâti :	4 082 945 €
• Taxe sur le foncier non bâti :	19 491 €
• Attribution de compensation :	201 650 €
• Taxe sur l'électricité et pylônes électriques	195 500 €
• Droits de places :	66 000 €
• Taxes additionnelles aux droits de mutation	500 000 €

Ces produits sont obtenus sans augmentation des taux d'imposition.

La taxe d'habitation (y compris la taxe sur les résidences secondaires) et la taxe sur le foncier bâti représentent plus des trois quarts des recettes fiscales de la commune (86,43 %).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	Evolution en %
011	Charges à caractère général	1 944 454,00	1 973 000,00	1,47%
012	Charges de personnel	4 553 000,00	4 395 000,00	- 3,47%
014	Atténuations des produits	15 000,00	0	
65	Autres charges de gestion	732 945,00	780 030,00	6,42%
66	Charges financières	138 000,00	138 000,00	Idem
68	Dotations provisions	2 500,00	2 500,00	Idem
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement (1)</b>		<b>7 386 899,00</b>	<b>7 289 530,00</b>	<b>-1,32%</b>

### Concernant les charges à caractère général :

Elles représentent 27,07 % des dépenses réelles de fonctionnement, et nous les prévoyons en hausse par rapport à 2024, du fait notamment :

- De l'augmentation des services extérieurs : assurance, formation, dépenses d'entretien du patrimoine communal, bâtiments et terrains.
- Des frais d'actes et de contentieux.

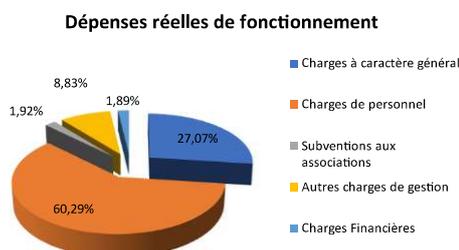
### Concernant les charges de personnel :

J'y reviendrai plus précisément juste après.

### Les autres charges de gestion courante :

Ce poste représente un total de 780 030 € pour 732 945 € en 2024, qui s'explique principalement par la hausse de la subvention d'équilibre du CCAS portée à 410 000 € en 2025 contre 359 000 € en 2024. En effet, le déplacement du CCAS sur le site d'Aristide Briand nécessite des dépenses d'acquisition de matériel et de mobilier.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en baisse de 158 000 € soit - 3,47 % par rapport au budget 2024.

Les prévisions intègrent les évolutions de carrières des agents, des recrutements envisagés et des départs, tout en tenant compte du Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT).

D'autant que depuis 2020, le ratio charge de personnel sur l'ensemble des charges de fonctionnement a baissé, on est aujourd'hui à 61,6 % contre plus de 65 % en 2020.

Lors de la commission des finances, madame Dubarbier, vous avez relevé l'augmentation de la ligne consacrée à la rémunération des contractuels entre le budget 2024 et le budget 2025, ligne qui passe de 308 598 € à 572 543 €. En parallèle, la ligne rémunération des titulaires est en diminution, 2 253 761 € en 2024 et 1 909 255 € en 2025.

Le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents a augmenté. Lorsque nous lançons un recrutement, le jury fait le choix de la personne qui a le plus de compétences et dont il considère qu'elle s'intégrera au mieux au sein des équipes. Pour la plupart des derniers recrutements, la personne choisie par le jury n'était pas fonctionnaire. Les agents sont donc embauchés sur un statut de contractuel avec le projet d'être, après réussite au concours ou après une période d'essai concluante, nommé fonctionnaire.

A noter également que le recours à des personnels extérieurs, à l'association Horizons notamment, a fortement diminué depuis 2018. Un travail a été mené sur les emplois du temps des services qui avaient recours à Horizons (crèche, entretien, restauration), pour proposer des contrats majoritairement à temps complet à des agents communaux.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement	Propositions nouvelles
021 Virement de la section de fonctionnement	1 364 672,00
10 Dotations et fonds divers	288 288,00
13 Subventions d'investissement reçues	256 730,00
16 Emprunts et dettes	3 361 000,00
28 Amortissements	600 000,00
<b>Total</b>	<b>5 870 850,00</b>

Les principales recettes d'investissement :

- FCTVA : 237 900 €
- Taxes d'aménagement : 50 388€
- Subventions pour diverses réalisations : 256 730€
- Recours à l'emprunt : 3 361 000 €

Les principales recettes d'investissement sont :

- FCTVA : 237 900 €
- Taxes d'aménagement : 50 388 €
- Subventions pour diverses réalisations : 256 730 €
- Recours à l'emprunt : 3 361 000 €.

A noter que le budget présenté ne prend pas en compte les résultats de l'exercice 2024 qui dégagerait un excédent global de 1 545 000 €. Une fois le compte administratif 2024 approuvé, un budget supplémentaire sera soumis au vote du conseil municipal. Il intégrera ce résultat ce qui viendra réduire d'autant le besoin d'emprunt et le portera à environ à 1 816 000 €

# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

5 870 850 € d'investissement, dont **4,6 millions pour l'amélioration de nos quartiers**  
**Et pour poursuivre l'adaptation de la commune au changement climatique.**

- **Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 2 746 700 €**
  - 2<sup>ème</sup> tranche de la plaine de sports : sécurisation de l'entrée et prolongation de la piste cyclable : 500 000 €
  - Aménagement semi-végétalisé de l'avenue Joseph Abeberry : 520 000 € et 414 900 € pour l'enfouissement des réseaux
  - Aménagement semi-végétalisé de l'avenue Jean Jaurès suite à la livraison des 85 logements de l'opération Iturrialde : 750 900 €
  - Soutènement de l'avenue de l'Océan : 500 000 €
- **Travaux d'entretien du patrimoine communal : 587 200€**
  - Réalisation de diagnostic et des travaux de réhabilitation pour l'église, la Tour de Bordagain et Ithurri Baita
  - Reprise de la couverture de l'espace polyvalent : provision de 200 000 €.
- **Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux : 350 000€**
  - Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du CTM : 240 000 €
  - Installation d'une pompe à chaleur et remplacement de radiateurs de la maison des associations : 75 000 €
  - Remplacement des menuiseries de la mairie : 35 000 €
- **Ecoles et crèche : réduction des îlots de chaleur : 102 000€**
  - Réalisation des travaux de déminéralisation et plantations école Marinela, ikastola et crèche

Comme annoncé dans le rapport sur les orientations budgétaires, les principales dépenses d'investissement concerneront :

- Des travaux d'aménagement de voirie pour une prévision globale de 2 746 700 € seront prévus avec notamment :
  - La 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la plaine des sports pour un montant de 500 000 €,
  - L'avenue Abeberry pour un total de 520 000 € plus 414 900 € d'enfouissement de réseaux,
  - L'avenue Jean Jaurès estimée à 750 900 €,
  - Le soutènement de l'avenue de l'océan pour 500 000 €,
  - La ruelle Boga-Boga pour un montant de 180 000 €.
- Des travaux d'entretien du patrimoine communal pour un montant de 587 200 € dont une enveloppe de 67 000 € environ pour l'église, une somme de 55 000 € dédiée à la réalisation d'un diagnostic et de premières mesures conservatoires pour Iturri Baita, une enveloppe de 21 000 € pour la Tour de Bordagain et une provision de 200 000 € pour les travaux de reprise de la couverture de l'espace polyvalent Guy Poulou.
- En matière d'efficacité énergétique, la mise place de panneaux photovoltaïques sur les toitures du CTM est inscrite au budget pour un montant de 240 000 €. Une somme de 75 000 € sera dédiée à l'installation d'une pompe à chaleur et au remplacement des radiateurs de la maison des associations. Enfin, le programme de remplacement des menuiseries de la mairie se poursuivra avec une somme prévue de 35 000 €.
- Afin de réduire les effets de chaleur dans les cours d'école, la mission confiée au groupement Croûte/Yakafokon/Studio Petit Muller se concrétisera par la réalisation des travaux de déminéralisation et plantations au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Une enveloppe globale de 72 000 € sera dédiée à ces travaux. Un programme similaire est proposé dans la cour de la crèche avec une inscription budgétaire de 30 000 €

## M. le maire

Le budget que nous vous proposons ce soir et dont Stéphane vous a expliqué les grandes lignes s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées le 19 décembre dernier mais aussi dans la continuité de la politique que nous appliquons depuis le début de notre mandat.

Les maîtres mots de notre politique budgétaire sont les mêmes depuis 2020 :

- Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Des investissements ambitieux mais raisonnables.

Plutôt qu'un projet phare qui marquerait le mandat, nous avons le souci d'entretenir et de maintenir en bon état de fonctionnement notre patrimoine, qui est au service quotidien des Cibouriens mais aussi d'apporter des améliorations dans les différents quartiers de la commune.

Cette conduite, inchangée depuis 2020 en matière de dépenses de fonctionnement, porte ses fruits :

- Le changement des contrats internet, téléphonie, installation de fibre propre à la commune, nous a permis de faire une économie de 16 000 € par an ;
- La rationalisation des fournitures d'entretien nous permet aujourd'hui de faire une économie de 18 000 € par an ;
- Le passage progressif à des véhicules électriques et au remplacement et à la modernisation de notre flotte de véhicules nous a permis d'économiser en cinq ans 11 000 litres de carburant, ce qui, en projection, permet de faire une économie de 18 000 € ;
- Pour ce qui est du gaz, l'amélioration énergétique de nos bâtiments et le regroupement des écoles publiques nous a permis de réduire de 65 % notre consommation de gaz, ce qui nous permet, en projection, de faire une économie de 65 000 € ;
- De même pour l'électricité, l'extinction de l'éclairage public et le développement de l'éclairage LED sur le domaine public, et cette année sur les terrains de sport, nous permettent aujourd'hui de faire une économie de 25 % sur notre consommation énergétique, ce qui entraîne une réduction, en projection bien sûr, de 70 000 € ;
- La réduction des dépenses de personnel au sein des dépenses de fonctionnement, passant de 65 à 60 %, tout en maintenant la qualité des services à la population, nous a permis de dégager 340 000 € par an.

Tout cela nous rapporte 510 000 € d'économie en quatre ans.

Cette maîtrise de dépense associée à une dynamique de fiscalité, une recherche permanente de subventions – il faut rappeler qu'en quatre ans, nous avons quasiment obtenu 2 millions d'euros de subventions, ce qui est quand même conséquent – nous permettent de dégager des marges de financement pour réaliser des investissements.

Cette stabilité financière cibourienne, marquée aussi par un endettement très faible de 1,6 an, prend le contre-pied à la tendance nationale et permet d'offrir à la population des perspectives positives et sereines, avec des projets portés sereinement pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers, tout en préservant son patrimoine et en préparant la ville aux effets du changement climatique. Ainsi, c'est plus de 4,6 millions d'euros d'investissements qui seront prévus pour l'année 2025.

Je vous remercie.

#### Mme Dubarbier-Gorostidi

Monsieur le maire, chers collègues, nos premières remarques ce soir concerneront votre présentation du budget primitif 2025, et notamment la note explicative qui s'y rapporte. Ce document, plus que synthétique, semble montrer qu'il n'y aurait aucun report financier de l'année 2024. Est-ce le cas ?

Sur le budget 2024, il y avait 952 904 € de report en recettes de fonctionnement et environ 1 million d'euros en dépenses d'investissement. La conséquence de ce manque de report fait que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est bien moindre que l'an dernier, exactement moins 670 126 €, ce qui n'est pas rien.

D'autre part, l'évolution du BP 2025 est comparée tout le long de cette note – je précise parce que monsieur l'adjoint nous a dit à chaque fois que c'était comparé à 2024 - non c'est comparé au budget 2024, c'est justement ce qui nous pose problème.

Une petite précision que nous souhaitons faire : nous précisons donc que les budgets sont construits avec des inscriptions budgétaires supposées, alors que le CA est le seul document qui nous présente des chiffres confirmés. Pour preuve, si nous comparons le BP 2023 et le CA 2023 – ce sont les derniers éléments que nous avons à ce jour – nous notons que le delta est de - 22 % pour les dépenses de fonctionnement et de + 10 % en recettes de fonctionnement. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et expliquent la cause de nos inquiétudes.

En conclusion, cette note que vous annoncez comme explicative nous paraît aujourd'hui plutôt comme un outil de propagande ou du moins de communication.

Le budget 2025 que vous présentez ce soir sans avoir la réalité du CA 2024 ou du moins, suivant la précaution que vous aviez prise l'an dernier, celle d'un CA prévisionnel, n'est absolument pas sincère. Pour preuve, on nous prévoit déjà un budget supplémentaire dès que le CA 2024 sera approuvé.

Nous dénonçons ce soir une méthode trompeuse vis-à-vis de nos administrés, qui vous permet des commentaires adaptés à vos souhaits.

Pour ce qui est des inscriptions budgétaires, lors de la commission finances, nous vous avons interrogé sur les postes suivants :

- Une très forte augmentation de l'inscription des réserves destinées aux contentieux, je ne fais pas de commentaires sur ce sujet.
- Un poste « fêtes et cérémonies » abondé avantageusement ; nous nous sommes réjouis, un peu trop vite apparemment, en espérant que les cérémonies patriotiques seront plus respectées et honorées dans notre commune, mais vos réponses ont vite douché nos espoirs. Votre générosité est plutôt, selon vos dires, destinée aux fêtes.
- Ensuite, notre interrogation majeure, s'est faite par rapport aux dépenses de personnel. Je pense que vous l'avez ressenti puisque vous avez jugé bon de nous faire un petit alinéa complémentaire après cette présentation.

D'ailleurs, je dois avouer que je suis assez heureuse de voir que nos remarques entraînent des explications complémentaires, ce qui me fait dire que chaque membre de la commission finances devrait s'attacher à présenter des remarques afin d'améliorer les décisions, ou du moins de les expliquer aux Cibouriens.

Lors de la commission finances, monsieur le maire, vous vous étiez plaint que certains attendaient le conseil municipal pour parler. Je vois que vous adoptez un petit peu la même méthode parce que tous les arguments que vous nous avez développés n'ont pas été développés pendant la commission finances mais ce soir.

Comme à l'habitude, vous avez balayé nos remarques, avec un mépris évident, mais sachez que nous maintiendrons notre vigilance à l'avenir.

En conclusion, monsieur le maire, nous exprimons avec force ce soir notre désaccord sur les points évoqués et sommes fortement inquiets sur la cause de ces décisions. Nous nous sentons d'autant plus frustrés que la presse locale nous communique des présentations budgétaires beaucoup plus claires dans les communes voisines. Ils osent présenter clairement des éléments essentiels, comme par exemple la dette par habitant. A Urrugne, cette dette nous est présentée à hauteur de 435 € par habitant. Le montant sur les strates équivalentes est à 801 €. A Saint Jean de Luz, elle était de 581 € par habitant, 42 % plus bas que le montant de la strate.

Pour Ciboure, malgré nos nombreuses demandes, pas de chiffres transmis. Le seul sur lequel nous pouvons nous baser, c'est celui présenté au CA 2022 avec une dette par habitant à 909 €, la strate étant à 775 €. Cela ne semble apparemment pas vous poser problème puisque vous prévoyez cette année un recours à l'emprunt de 3 360 000 €. Au niveau des impôts locaux, ils sont aujourd'hui dans notre commune à 850 € par habitant, la strate étant à 500 €.

Ces chiffres montrent à l'évidence une détérioration de la situation financière communale. J'anticipe un peu votre réponse et je sais que vous allez me dire qu'elle n'est pas alarmante, que la situation financière est très très bonne. Mais cependant, elle n'est certes peut-être pas alarmante, vous aviez hérité d'une situation financière plus que favorable, malgré vos dires particulièrement alarmistes d'une commune au bord du gouffre. Je pense que cette situation est quand même dégradée.

Donc, cohérents avec cette analyse, Henri Anido, François Duvert et moi-même, nous voterons contre ce budget présenté ce soir. Merci pour votre attention.

M. le maire

Y a-t-il d'autres remarques ou des questions ?

M. Pery

Merci monsieur le maire.

Un des points qui vient d'être évoqué, effectivement je crois que c'est la première fois que, sur les deux dernières colonnes, vous nous demandez de comparer les budgets primitifs 2025 et 2024. Alors, certes le compte administratif n'est pas disponible car pas voté, mais nous aurions pu effectivement comparer avec les mandats émis par exemple, cela a un caractère beaucoup moins hypothétique que le budget primitif 2024. C'est une remarque de fond. D'ailleurs, dans votre note explicative, parfois vous évoquez le compte administratif, et parfois le budget primitif précédent, cela pourrait être interprété comme une incohérence. Donc, clairement, il y a un changement de méthode, puisque jusque-là ce n'était pas le cas, mais comparer deux budgets primitifs a un caractère hypothétique, cela relativise beaucoup l'intérêt de l'exercice.

Une question plus précise, vous me confirmez : l'augmentation de dotation pour le CCAS de 359 à 410, c'est bien classé en fonctionnement ? Merci.

A propos du CCAS, on n'a aucun doute que le CCAS travaille et remplit ses fonctions ; par contre, il me semble – à moins que l'info m'ait échappé – qu'on n'est pas très informés. Est-ce qu'on pourrait avoir les comptes-rendus des conseils d'administration du CCAS dans l'avenir ? Merci.

Sur les charges à caractère général, la ligne 6227 sur les contentieux a déjà été évoquée. C'est vrai qu'il y a 15 000 € de plus. Une question simple : est-ce lié à une augmentation de risque évaluée sur un contentieux ? Si c'est le cas, lequel ?

Sur les « fêtes et cérémonies », on a effectivement une augmentation de 132 à 158, je l'arrondis.

Il y a une ligne divisée en deux : la 6236 et la 6237. Avant, il n'existait qu'une ligne, maintenant il y en a deux : « catalogues et imprimés » et la ligne suivante « publications ». Le tout augmente de 10 000 €. Qu'est-ce qui a prévalu au choix de splitter cette ligne ?

Sur la ligne 73141, en page 5, sur la taxe électricité, on peut noter 185 000 €, et sur la note explicative, il me semble que ce même poste est décrit à 195 000 €. Peut-être est-ce une coquille ?

Sur le budget investissement, on en a déjà parlé la semaine dernière, je ne sais pas s'il y a des nouvelles depuis, au niveau du poste 21351, sur la réparation du toit de la salle polyvalente, a-t-on aujourd'hui des devis ? A-t-on une estimation de ce qui sera pris en charge par les assurances ?

Et je termine par deux remarques de fond :

D'abord, les Cibouriens regrettent que le total des subventions aux associations soit figé depuis le début de la mandature, donc en relative diminution.

Ensuite, vous venez à nouveau évoquer - après l'avoir fait pendant les vœux - cette durée d'endettement à 1,6 année, ce qui est effectivement extrêmement peu. C'est alarmant quant au niveau d'investissement, c'est peut-être la trace d'une atonie. Vous parlez de beaucoup d'investissements mais cette durée d'endettement diminue, donc quelque part il y a un hiatus. Mais en tout cas 1,6 année et cette diminution constante, pour moi, ne sont révélateurs que d'une insuffisance d'investissement.

Voilà monsieur le maire, merci.

#### M. le maire

Je vais essayer de répondre point par point, il se peut que j'oublie certains points, parce qu'il y en avait pas mal.

Je commencerai par la remarque que vous avez faite en commun, sur la présentation. C'est vrai que c'est une nouvelle présentation. Depuis notre arrivée en fonction, nous avons souhaité avancer d'année en année le vote du budget. Il faut savoir que, traditionnellement sur Ciboure, on votait le budget de la Ville au 14 ou 15 avril, c'est-à-dire la date limite légale pour pouvoir voter un budget. Voter un budget en milieu d'année nous paraissait quelque chose de pas très pertinent, donc on a essayé, petit à petit avec les services, d'avancer ce vote pour arriver à un DOB en fin d'année et un budget qui suivait au mois de février.

L'année dernière, on avait pu vous présenter ce que j'appelle un CA prévisionnel. Malheureusement, pour cette année, le trésorier général n'était pas en capacité de nous fournir officiellement ce document, donc on n'a pas pu vous le présenter.

Cette tendance d'avancer le vote les budgets, certes Ciboure le fait, mais de plus en plus de communes le font, et vous avez même des communes qui votent le budget au mois de décembre. C'est une pratique très courante. Là, on vote un budget primitif, viendra ensuite un vote du CA et on ajustera le budget par rapport au CA voté. Ces explications, vous les aviez dans le rapport, madame Dubarbier, en page 7. Mais peut-être n'êtes-vous pas arrivée jusqu'à cette page.

Pour ce qui est de l'emprunt, même s'il est aujourd'hui affiché à 3 361 000 €, on pense qu'on arrivera plutôt à un affichage pour pouvoir voter le CA à 1 816 000 €. Maintenant, je prends toutes les remarques, on va essayer aussi d'améliorer ces présentations - comme c'est un nouveau mode de présentation du budget de la ville de Ciboure - pour qu'elles soient plus claires. Ce qui est important aussi, c'est d'être dans la commission des finances, ce qui permet de répondre à toutes ces questions qui sont des questions très pertinentes, je vous l'accorde, mais qui sont pour moi plutôt de l'ordre des commissions de finances.

Pour ce qui est des contentieux, vous l'avez souligné tous les deux : oui, malheureusement, les contentieux augmentent. L'enveloppe pour couvrir nos frais d'avocats augmente, malheureusement on est attaqué donc la Ville se défend. On a parlé récemment en commission travaux et urbanisme de la raison de cette augmentation. Jusqu'à maintenant, historiquement sur Ciboure, on avait surtout des contentieux liés plutôt à l'urbanisme. C'est le sport national, donc à Ciboure comme ailleurs, que tout projet soit attaqué parce qu'au final chacun, légitimement, défend son intérêt privé et sûrement pas l'intérêt collectif, c'est-à-dire ce que fait la commune.

Je prends pour exemple un recours que nous avons sur notre plan local d'urbanisme, qui est très parlant de cette situation. Nous avons une OAP à Erreka Zahar, dans laquelle nous avons deux recours :

- un recours du propriétaire qui considère que nous n'avons pas rendu ses terrains assez constructibles, c'est-à-dire que, de 11 hectares prévus à l'époque sur le projet Sainte Thérèse, on a diminué à 1,4 hectare, donc il considère qu'il aurait droit à construire plus.
- et parallèlement à cela, nous avons des riverains qui habitent dans le quartier, souvent dans des lotissements qui ont entre 15 et 20 ans, qui considèrent que ce 1,4 hectare est déjà trop.

Voilà, chacun défend son intérêt et, nous, nous défendons l'intérêt public.

A ces recours sur les documents d'urbanisme, ce qui est classique à Ciboure comme ailleurs, se rajoutent aussi maintenant des recours sur des délibérations, sur des arrêtés municipaux. Aujourd'hui, nous avons deux recours pour l'installation de point d'apport volontaire, c'est-à-dire des containers poubelle. Tout le monde est favorable à ces installations de PAV, surtout enterrés, mais si possible devant chez le voisin, c'est toujours mieux.

Nous avons aussi un recours pour les changements de sens de circulation d'une rue. Donc l'idée est bonne, mais on aurait dû changer la rue du voisin, cela aurait été peut-être plus pertinent, ou peut-être dans l'autre sens, cela aurait été mieux.

Depuis un an et demi, nous avons des échanges continus, assez réguliers, avec un avocat pour le changement du nom d'une rue, d'une impasse.

Je pense qu'on a une société qui se judiciarise de plus en plus, peut-être de plus en plus procédurière, peut-être aussi une population sur Ciboure qui évolue, qui a peut-être plus de moyens de faire des recours. C'est une tendance, malheureusement, on subit cela, c'est une société qui règle les problèmes par des procédures judiciaires, on ne peut qu'acter la situation, la déplorer parce que, d'une part la Ville perd de l'argent – ce sont des frais – et d'autre part et surtout, les agents et les élus perdent beaucoup de temps à gérer ces petits dossiers. Mais c'est ainsi, c'est la règle.

Pour ce qui est des « fêtes et cérémonies », on en a parlé en commission finances, vous aviez la réponse : l'augmentation est liée en grande partie au projet des 150 ans de la naissance de Maurice Ravel qu'on porte avec le Festival Ravel dans les écoles, donc il y a 10 000 € sur cette enveloppe-là ; 5 000 € qui se rajoutent au projet EAC porté par Leire Larrasa et Emilie Dutoya ; sur la partie protocolaire, on a 3 000 € de plus pour les ateliers de l'Encan ; 3 000 € également parce que, cette année, les fêtes de la mer se feront sur Ciboure ; et une enveloppe aux alentours de 2 000 € pour les comités de quartier. Voilà l'explication est surtout là.

Sur le CCAS, c'est bien une subvention de fonctionnement et, dans le budget du CCAS, cela passera en partie dans de l'investissement.

Le contentieux, j'ai répondu.

Pour ce qui est des catalogues, c'est un changement de nomenclature, d'après ce qu'on me dit.

Pour la taxe sur l'électricité, c'est une coquille.

Les Cibouriens se plaignent que les subventions aux associations n'augmentent pas et que, mécaniquement, baissent. Ils vous l'ont peut-être dit à vous, mais pas à moi, pourtant ils me disent beaucoup de choses.

Je pense que j'ai répondu à toutes les questions.

M. Pery

La toiture de la salle polyvalente ?

M. le maire

Pour l'instant, on ne sait pas le montant de remboursement de l'assurance, les derniers devis ont été envoyés la semaine dernière à notre assureur. Nous nous sommes rapprochés du maître d'œuvre et surtout du couvreur qui avait installé cette toiture il y a cinq ou six ans, à l'époque cela avait coûté 180 000 €, nous avons prévu la totalité de la toiture, aujourd'hui c'est la moitié ou un quart de la toiture qui est parti, mais nous avons quand même voulu être prudents et avons inscrit 200 000 € sur le budget. La contribution de l'assurance viendra minorer cette dépense.

Pour ce qui est de l'emprunt, on a un taux de désendettement qui est très bas, sur Ciboure, nous n'avons pas de problème de dette aujourd'hui. Oui, sortez ce ratio qui augmente mais ce que vous ne précisez pas à l'auditoire, c'est que pour ce ratio – j'avais répondu à M. Pery qui avait posé cette question l'année dernière – on prend le capital dû qu'on divise par le nombre d'habitants. Si vous prenez la maquette budgétaire depuis 2020, vous avez la population Insee – je crois que c'est dans les premières pages – qui est divisée par le capital dû. En 2020, on était 6 869 habitants ; en 2025, on est 6 083 - et je rappelle que le capital dû en 2020 était de 4,4 millions, aujourd'hui, je ne prends pas l'emprunt qu'on pourrait faire en 2025, mais fin 2024 on est à 4,7 millions, donc c'est-à-dire quelque chose d'équivalent quasiment – malheureusement, on a 800 habitants en moins, donc automatiquement ce ratio se dégrade. Et, comme je l'avais dit l'année dernière, ce ratio ne représente pas grand-chose. Ce ne sont pas que les habitants qui payent, ce sont surtout les propriétaires qui payent. Donc, on peut être propriétaire à Ciboure, contribuer à la vie de la ville sans être habitant de Ciboure.

Je pense, madame Dubarbier, que vous êtes le bon exemple, c'est-à-dire que vous n'habitez pas Ciboure, vous n'êtes pas considérée par rapport aux critères de l'Insee comme Cibourienne, comme habitante de Ciboure, pour autant vous contribuez par la taxe foncière à la vie de Ciboure.

Aujourd'hui, l'élément le plus important, l'élément qui mesure la capacité de désendettement ou le risque que nous avons par rapport à la dette, c'est ce nombre d'années qu'il nous faudrait pour rembourser notre dette. Aujourd'hui, il est de 1,6. Vous citez Urrugne et Saint Jean, je vous invite à regarder leur ratio sur le nombre d'années dont ils auraient besoin pour se désendetter. Vous avez parlé aussi d'Hendaye, regardez, c'est encore plus parlant.

Mme Dubarbier

Je n'ai pas parlé d'Hendaye.

M. le maire

Vous avez fait une allusion.

Mme Dubarbier-Gorostidi

Non.

M. le maire

Je me trompe. Mais regardez quand même, vous allez voir, c'est assez intéressant.

Pour répondre sur ce même point à M. Pery qui dit qu'il y a un hiatus, qu'on a un taux de désendettement qui est très bas et qui montrerait un défaut d'investissements, l'année dernière vous preniez le même argument que Madame Dubarbier en disant : attention monsieur le maire, il y a un problème sur la dette, le ratio population/dette est très dégradé sur Ciboure et plus haut que la moyenne. Je vous invite à reprendre les PV. Vous soulignez ce souci, ce problème avec ce ratio dette par habitant. Aujourd'hui, vous nous dites que, malheureusement, on n'a pas pris assez d'emprunt.

Un autre élément pour répondre à ces critiques-là, c'est notre investissement ces dernières années. En moyenne – c'est la réponse que j'apporte tous les ans puisque les critiques sont du même ordre, cela ne change pas – entre 2014 et 2020, la moyenne d'investissement par an était de 2 190 000 € ; aujourd'hui, la moyenne est à 2 570 000 €.

Deuxième élément, quand nous avons fait un audit en 2020 – je ne sais pas si vous vous rappelez de cet audit – nous avons fait une projection, avec les éléments que nous avons en 2020. Nous avons dit que, sur le mandat entier, on parlait sur une base d'investissements de 10 millions d'euros. Aujourd'hui, nous sommes à 10 250 000 €, et il reste encore deux exercices budgétaires c'est-à-dire 2025 – ce budget que nous votons aujourd'hui – et l'exercice 2026, donc nous dépasserons les objectifs que nous nous étions fixés en 2020, et nous investissons plus que lors du précédent mandat.

Et tout cela, avec un ratio de désendettement qui est très très intéressant, et on ne va pas se plaindre d'avoir un ratio rassurant, qui rassure tout le monde, qui rassure les Cibouriens. Quand je parle aux Cibouriens dans le contexte actuel et qu'on parle du budget, la plupart des Cibouriens sont rassurés, sachant qu'on a une commune qui n'est absolument pas endettée, il n'y a aucun problème d'endettement, de désendettement. Donc, je pense que cela rassure tout le monde, les habitants et l'ensemble de nos collaborateurs pour tous nos projets.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ? Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions parce qu'il y en avait beaucoup, j'en ai peut-être oublié certaines.

Mme Dubarbier-Gorostidi

Nous permettez-vous, monsieur le maire, de reprendre la parole s'il vous plaît ?

M. le maire

Bien sûr.

Mme Dubarbier-Gorostidi

D'abord, je suis très touchée de votre sollicitude, franchement, je dois occuper vos jours et vos nuits parce qu'à chaque fois, vous faites des références qui m'honorent. Merci.

Ensuite, je suis quand même étonnée de vous entendre dire que vous découvrez que l'intérêt personnel - afin d'abonder le poste contentieux - vous découvrez aujourd'hui que l'intérêt personnel prévaut sur l'intérêt général.

M. le maire

Je ne l'ai pas découvert aujourd'hui, je le constate, je ne suis pas dupe.

Mme Dubarbier-Gorostidi

Alors moi je découvre qu'aujourd'hui, vous vous étonnez. Mais, il y a quelques années de cela, vous l'exploitez.

M. le maire

Exploiter sur quoi ?

Mme Dubarbier-Gorostidi

Tous les différends qu'il pouvait y avoir.

M. le maire

Développez s'il vous plaît, allez-y.

Mme Dubarbier-Gorostidi

Je ne suis pas à votre botte.

M. le maire

Mais argumentez, ne lâchez pas des attaques de ce type-là sans les justifier, donnez des éléments concrets. Ah, il n'y en a pas ? C'est de l'esbroufe.

Mme Dubarbier-Gorostidi

Ensuite, pour terminer, je voudrais vous dire : je suis heureuse aussi de voir que vous souhaitez améliorer le prochain budget. Est-ce que vous savez quand il va se passer le prochain budget ? En 2026 ? Vous êtes sûr que c'est vous qui devez le monter ?

M. le maire

Les élections sont au mois de mars, je ne sais pas si je serai candidat ou pas...

Mme Dubarbier-Gorostidi

Donc vous ferez un budget ? Curieux, curieuse méthode.

M. le maire

Comme vous l'avez fait en 2020.

Mme Dubarbier-Gorostidi

Merci monsieur le maire.

M. le maire

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Pery

Je voulais faire deux remarques.

Tout à l'heure, vous avez dit : il y a des gens qui pensent que nous faisons trop, d'autres pas assez, ce qui tendrait à vous conforter dans votre choix. Ça, en management, c'est un biais, attention il ne faut jamais essayer... c'est considéré... Vous savez que la somme des aléas, mathématiquement, ne tend pas vers zéro, la vérité est au centre, ça c'est un biais. J'appelle votre attention là-dessus.

De la même façon, les Cibouriens se rassurent que la durée d'endettement soit très faible, cela aussi c'est un biais, gouverner pour faire plaisir au plus grand nombre. Gouverner, c'est prévoir et l'une des manières de prévoir, c'est investir. Donc rassurez les gens en disant « vous voyez, la dette baisse, la dette baisse », à un moment donné, la dette qui baisse trop ne peut être qu'un défaut d'investissement, qui se traduira un jour ou l'autre par un gros besoin. C'est tout, merci.

M. le maire

Je vais répondre la même chose. En politique et en gestion, dire tout et son contraire, cela a un nom. L'année dernière, vous souligniez le problème de la dette de Ciboure, en soulignant le ratio dette/population. Quand on fait cela, comme l'a fait aujourd'hui Madame Dubarbier, c'est pour dire : attention, monsieur le maire, le ratio est très dégradé, qu'est-ce que cela veut dire, qu'il y a un problème de dette, donc s'il y a un problème de dette, il ne faut pas emprunter. C'est cela que vous vouliez dire en filigrane. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas dire le contraire : il n'y a pas de problème de dette sur Ciboure. Donc, vous changez votre fusil d'épaule. C'est comme ça, c'est votre choix. Cela a un nom aussi.

Oui, un taux de désendettement trop faible peut expliciter un défaut d'investissement. Mais je l'ai dit, aujourd'hui, on investit, on investit plus qu'avant, et on continuera à investir. Le budget 2025 est l'un des budgets le plus important en matière d'investissement. Aujourd'hui, le rythme d'investissement est plus important qu'il y a quelques années. On ne baisse pas le ratio pour faire plaisir à la population, on investit que ce qu'on a besoin, et tant mieux si on n'a pas à faire appel à l'emprunt. Cette année, on fera appel à l'emprunt, ce ratio, je vous rassure, augmentera mais restera à un niveau très acceptable. Et on pourra continuer à investir, et on pourra continuer à emprunter, puisqu'aujourd'hui, nous avons des marges de manœuvre qui sont très importantes, et on ne va pas se plaindre de cela. Surtout quand on voit la situation dans laquelle sont d'autres collectivités.

M. Pery

Un commentaire qui n'a rien à voir avec ce que nous nous sommes dits. On aurait peut-être pu avoir une pensée pour Lionel Coste qui a fait partie deux fois de ce conseil et qui nous a quittés le 25 décembre.

M. le maire

Tout à fait. Je pense qu'on pourra faire une minute de silence en fin de séance, ce sera plus opportun qu'en plein milieu du vote du budget. Merci de l'avoir rappelé.

S'il n'y a pas d'autre remarque ou d'observation, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est adopté à la majorité, je vous en remercie.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 29 janvier 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune,
- **AUTORISE** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

### **ADOpte A LA MAJORITE**

Contre : Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO-MURUA, Mme ALBISTUR-DUVERT, M. PERY

### **5) TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DE L'AVENUE JEAN JAURES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT (DELIBERATION N° 6/2025)**

*Rapporteur : M. Billiotte*

La construction d'un ensemble immobilier mixte sur l'avenue Jean Jaurès a été initiée en 2021 et arrivera à son terme dans le courant de l'année 2025.

Suite aux travaux, une réfection de la chaussée doit être entreprise.

Conformément à la politique qu'elle mène en matière de transition écologique, la commune a retenu un aménagement semi-perméable, s'inscrivant dans la démarche initiée en 2021 sur l'ensemble des réfections de voiries et de parking, de façon à :

- permettre l'infiltration des eaux de pluie,
- soulager le réseau d'eaux pluviales,
- réduire les îlots de chaleur,
- déminéraliser la ville pour offrir d'avantage d'espaces verts.

Le coût de la partie désimpermeabilisation de cet aménagement est estimé à 200 000 € hors taxes.

A noter que ce projet s'inscrit en complémentarité des réfections de l'avenue Joseph Abeberry et de la place de l'avenue Kattalin Aguirre, sur lesquelles il est projeté de végétaliser 1 260 mètres carrés.

Pour financer cet aménagement, la collectivité sollicite le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Fonds Vert, selon le plan de financement établi comme suit :

• <b>Coût estimé des travaux hors taxes :</b>	<b>200 000 € HT (100%)</b>
• Agence de l'Eau :	100 000 € HT (50%)
• Fonds Vert :	60 000 € HT (30%)
• Autofinancement :	40 000 € HT (20%)

### **Commentaires**

M. Billiotte

Il s'agit ici d'approuver le plan de financement des travaux de désimpermeabilisation de l'avenue Jean Jaurès.

Le Fonds Vert sera sollicité à hauteur de 30 % et l'Agence de l'Eau de 50% des travaux subventionnables dont le coût est évalué à 200 000 € HT. Donc l'Agence de l'Eau prendrait 100 000 € et le Fonds Vert 60 000 €, ce qui représenterait environ 40 000 € d'autofinancement.

Avez-vous des questions ?

M. le maire

Pas de question sur ce plan de financement.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est adopté.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 29 janvier 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux de désimperméabilisation de l'avenue Jean Jaurès tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document de demande de subvention relatif à ce projet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6) TRAVAUX DE RENOVATION DU PARC DE LUMINAIRES PUBLICS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT (DELIBERATION N° 7/2025)**

*Rapporteur : M. Billiotte*

Dans le cadre de sa politique en matière d'économie d'énergies, chaque année, la commune procède au renouvellement de son parc d'éclairage public, en remplaçant les ampoules traditionnelles par des LED, plus économes, plus performantes, moins énergivores.

Pour la période 2025 et 2026, la ville prévoit un investissement estimé à 100 000 € hors taxes.

Pour financer ces travaux, la collectivité sollicite le soutien financier de l'Etat via le Fonds Vert, selon le plan de financement établi comme suit :

• <b>Coût estimé des travaux hors taxes :</b>	<b>100 000 € HT (100%)</b>
• Fonds Vert :	30 000 € HT (30%)
• Autofinancement :	70 000 € HT (70%)

**Commentaires**

M. Billiotte

Nous vous proposons, par cette délibération, d'approuver le plan de financement des travaux de rénovation du parc de luminaires publics, à savoir le remplacement des ampoules traditionnelles par des LED. Le coût des travaux est évalué à 100 000 € HT et s'étalera sur deux années budgétaires. Le Fonds Vert sera sollicité à hauteur de 30 %.

Avez-vous des questions ?

M. le maire

Pas de question. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Et c'est approuvé.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 29 janvier 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux de rénovation du parc de luminaires publics tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document de demande de subvention relatif à ce projet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**III/ Urbanisme, Voirie, Ports et Infrastructures**

**1) RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES 2024 (DELIBERATION N° 8/2025)**

*Rapporteur : M. Billiotte*

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le bilan annuel sur l'accessibilité 2024, établi par la commission.

Le rapport fait état des actions développées sur l'année par la commission communale et plus globalement par la ville de Ciboure en matière de handicap et d'accessibilité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2143-3,  
Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées posant un nouveau cadre institutionnel où les communes de plus de 5 000 habitants sont chargées de la mise en place d'une « commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées »,

Considérant que la commission communale pour l'accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics,

Considérant que le rapport relatif à l'année 2024 a été présenté et approuvé par la commission communale pour l'accessibilité lors de sa séance du 6 février 2025,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal,

Considérant que pour répondre à cette obligation, cette présentation a été effectuée au cours de cette séance,

### Commentaires

#### M. Billiotte

La commission communale d'accessibilité qui réunit des élus et des associations représentatives des différents handicaps s'est réunie le 6 février dernier pour établir son rapport annuel sur les actions menées en 2024 en matière d'accessibilité.

Le rapport vous a été adressé. Il convient d'en prendre acte.

Avez-vous des questions ?

#### M. le maire

Pas de remarque, pas d'observation, donc on prend acte.

Suite à cet exposé, après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 6 février 2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2024 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

#### M. le maire

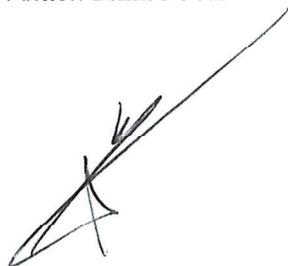
Il n'y a pas de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie.

Et nous allons faire une minute de silence pour Monsieur Coste, ancien conseiller municipal.

Je vous remercie.

Séance levée à 19h30

Le secrétaire de séance,  
Antton BILLIOTTE



Le maire,  
Eneko ALDANA-DOUAT

